

Règlement « Bourse aux Vêtements & Jouets »

Article 1 :

La bourse aux vêtements, aux jouets et au matériel de puériculture est un service qui permet aux personnes de vendre des objets dont elles n'ont plus l'utilité. Les personnes acheteuses peuvent ainsi s'équiper à moindre coût. Pour cela, **un barème de prix** est mis en place par les responsables de la bourse (cf. ci-dessous).

FICHE DE PRIX Bourse aux vêtements



VÊTEMENTS adultes/enfants		PRIX MINI	PRIX MAXI
	Jean, pantalon épais	0,50 €	8 €
	Chemise, tunique	0,50 €	4 €
	Pull	0,50 €	4 €
	Tee shirt manches longues	0,50 €	2 €
	Jupe	0,50 €	4 €
	Robe	0,50 €	6 €
	Blouson, veste,	0,50 €	10 €
	Manteaux, anorak	0,50 €	15 €
	Ensemble ski	0,50 €	15 €
	Costume, ensemble	0,50 €	10 €

VÊTEMENTS BEBE		PRIX MINI	PRIX MAXI
	Vêtement, gigoteuse	0,50 €	5 €
	Grenouillère, pyjama	0,50 €	3 €
ACCESSOIRES		PRIX MINI	PRIX MAXI
	Ceinture, sac, cravate	0,50 €	3 €
	Bijoux fantaisie	0,50 €	5 €
	Chaussures adulte / enfant	0,50 €	7 €
	Chaussures bébé	0,50 €	3 €
PUERICULTURE		PRIX MINI	PRIX MAXI
	Siège auto, poussette, parc	0,50 €	20 €
	Lit pliable, youpala	0,50 €	10 €
	Draps, stérilisateur	0,50 €	5 €
JOUETS		PRIX MINI	PRIX MAXI
	Vélo	0,50 €	20 €
	Tous jouets	0,50 €	10 €
	Peluche	0,50 €	1 €

Prix mini : 0,50€.

Prix par tranche de 0,50€ uniquement

Article 2 :

Les **prix** sont validés lors de l'enregistrement avec le vendeur. Ces prix ne sont ni modifiables, ni négociables pendant toute la durée de la bourse.

Article 3 :

Ne peuvent vendre que les personnes majeures. Pour les mineurs, le nom des parents devra figurer sur la liste.

2 listes maximum sont autorisées par personne physique présente sur place lors de l'enregistrement.

Article 4 :

Le tri des articles s'effectue avec le vendeur avant l'enregistrement.

Les **responsables de la bourse se réservent le droit de refuser au moment du tri, ou de retirer de la vente, tous vêtements tachés, troués, tous les articles en mauvais état.** Les vêtements doivent être amenés **propres et pliés**.

Les articles suivants **ne sont pas autorisés** : sous-vêtements, télines, draps et pyjamas adultes, vêtements hors saison (vêtements été pour saison été/vêtements hiver pour saison hiver), bijoux non-fantaisie.

Les jouets doivent être amenés propres et complets. Les jouets à piles doivent être amenés avec des piles pour pouvoir être testés.

Les jeux qui ne pourront être vérifiés seront refusés. Les responsables de la bourse se réservent le droit de refuser un article qui leur semblerait incompatible avec la tenue de la bourse (ex : jouets publicitaires).

Règlement « Bourse aux Vêtements & Jouets »

Article 5 :

Les articles et l'argent qui n'auront pas été retirés le jour du retrait à 19h00, deviennent la propriété de Calade. Les articles seront alors conservés pour la braderie de Calade et l'argent reversé au budget du secteur enfance, famille et adulte de Calade.

Article 6 :

Tout achat devra être payé comptant, en espèces.

Article 7 :

Les versements aux vendeurs s'effectueront en espèces lors du retrait. **15% du montant des ventes devra être reversé à Calade.** Cet argent sert au fonctionnement de la bourse.

Article 8 :

Toute personne prise en train de voler ou ne respectant pas le lieu sera immédiatement expulsée de la salle.

Article 9 :

Les dons de vêtements, jouets, matériel puériculture après la vente seront conservés par Calade pour une braderie afin de contribuer au financement des actions du secteur "enfance, famille et adulte".

Article 10 :

Chaque liste est limitée à **20 vêtements, 10 jouets (3 peluches maximum), et 10 articles de types accessoires (matériel de puériculture, chaussures - au maximum trois paires - bijoux fantaisies, petits accessoires)**. Mettre une étiquette à chaque chaussure et les attacher entre elles. Limiter à 3 manteaux / doudoune/combi de ski

Les articles supplémentaires ne seront pas acceptés.

Il n'est pas possible pour un vendeur de déplacer des articles d'un type vers un autre (voir la fiche dépôt-vendeur).

Article 11 :

Calade ne pourra être tenue responsable des vols et des pertes.

Article 12 :

Calade se décharge de toute responsabilité concernant la solidité et la sécurité des jouets achetés.

Article 13 :

Amener des sacs pour le retour des articles invendus

Les sacs sont à déposer avec vos articles (uniquement des sacs cabas, pas de valise ou autre contenant). Chaque personne identifie avec son nom chaque sac.

Article 14 :

Pour éviter que les étiquettes ne se perdent il est fortement conseillé de les faire sur du carton rigide mais pas ondulé et ni du papier et attaché avec de la ficelle comme de la ficelle à rôti.

« Règlement lu et accepté »

Bourse aux vêtements de Sommières



À la salle de sports de l'Espace Henri Dunant (Cour de Calade)

► **Fonctionnement :**

La bourse se déroule en trois temps :

- Le dépôt des articles (vêtements, jouets, puériculture)
- La vente
- Le retrait des invendus et des bénéfices.

La bourse est organisée par un groupe de bénévoles de Calade.

► **Le dépôt :**

Le dépôt des articles aura lieu le **mardi 20 octobre de 14h à 18h** et le **mercredi 21 octobre de 9h à 12h**.

Chaque article doit être étiqueté avec les renseignements suivants :

- désignation de l'article (ex : jupe coton femme)
- couleur (ex : bleu et vert)
- taille (ex : XL)
- marque (ex : Kiabi)
- prix (ex : 5€)

Exemple d'étiquette :

		/1	
Jupe Coton Bleu et vert KIABI			
XL	Femme		5 €



Chaque article doit être inscrit sur la fiche vendeur (téléchargeable sur le site calade.org) de la même manière que sur l'étiquette.

► **La vente :**

Nous organisons la vente des articles le **jeudi 22 octobre de 13h à 17h**, le **vendredi 23 octobre de 15h à 19h** (afterwork défilé de 17h à 19h), le **samedi 24 de 9h à 16h** et le **dimanche 25 octobre de 9h à 12h**.

► **Le retrait :**

Le retrait des invendus et des bénéfices aura lieu le **lundi 26 octobre de 17h à 19h**.

L'étiquette IDEALE !

Pour la bourse aux vêtements de Calade

Le matériel :

Elle est **cartonnée** (type boîte d'emballage or carton ondulé !!!)

Elle est assez grande pour qu'on la remarque, mais pas trop pour qu'elle ne se déchire pas :

Un **carré de 5 à 6 cm** c'est parfait.

Les informations écrites :

Elles sont exactement les mêmes que sur la fiche dépôt/vendeur :

Exemple :

Sur fiche dépôt/vendeur :

1	Jupe coton	Bleu et vert	XL	Femme	Kiabi	5
---	------------	--------------	----	-------	-------	---

Sur étiquette :

		/ 1	
Jupe Coton Bleu et vert KIABI			
XL	Femme		5 €

Comment les attacher ? :

Elles sont **attachées solidement avec une ficelle** (type ficelle à rôti dans l'étiquette, ou sur la fermeture éclair...)

On n'agrafe pas les étiquettes (cela fait des trous dans le vêtement).

On peut éventuellement la faire passer dans une manche quand il n'y a pas d'autres solutions...

Le principal est que l'étiquette reste attachée au vêtement, sans l'abîmer !

Pour les chaussures, les jouets, les accessoires : les **étiquettes autocollantes** fonctionnent très bien. Une étiquette par chaussure et pour les jouets et accessoires, quand il y a de petites pièces il est préférable de les mettre dans un sac de congélation pour éviter les pertes.

Le cas des ensembles :

Quand vous voulez vendre un ensemble : Chaque vêtement doit avoir son étiquette (la même pour tous les vêtements de l'ensemble)

MERCI !

Initiales des bénévoles de la table : _____



Centre socioculturel 04 66 93 20 20

FICHE DEPÔT VENDEUR, Bourse aux vêtements

Nom du vendeur :

Ville d'habitation :

Téléphone :

Email :

Réservé Calade

Comment avez-vous connu la Bourse aux vêtements ?

VETEMENTS (adultes, enfants, bébés) (manteaux, doudoune, combi de ski : maxi 3 pour la bourse d' hiver)	N° article	Désignation de l'article	Couleur	Taille	H/F/enfant	Marque	Prix	Vendu
	Ex	Jupe coton	Bleu et vert	XL	Femme	Kiabi	5	
	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
	13							
	14							
	15							
	16							
	17							
	18							
	19							
	20							

Accessoires (puériculture, chaussures (maxi 3 paires), petits accessoires)	N°	Désignation article	Couleur	Taille	H/F/enfant	Marque	Prix	Vendu
	21							
	22							
	23							
	24							
	25							
	26							
	27							
	28							
	29							
	30							

JOUETS / VELOS (3 peluches maxi)	N°	Désignation de l'article	Couleur	Pile ?	Age enfant	Marque	Prix	Vendu
	31							
	32							
	33							
	34							
	35							
	36							
	37							
	38							
	39							
	40							

Don à Calade des articles restants ? Oui- Non.

Nombre de sac(s) déposé(s) : _____

Signature du déposant :

Signature lors du retrait :

Total dépôt	Total vendu

"Règlement lu et accepté"

15% calade

à rendre